

**Arrêté ministériel portant renouvellement de l'agrération
de l'asbl «Association de Techniciens Professionnels du
Spectacle» en qualité d'organisation représentative
d'utilisateurs**

A.M. 09-03-2017

M.B. 28-04-2017

Par arrêté ministériel du 9 mars 2017, l'agrération de l'asbl «Association de Techniciens Professionnels du Spectacle» (en abrégé ATPS), enregistrée sous le numéro d'entreprise 445.589.195, en tant qu'organisation représentative d'utilisateurs est renouvelée pour une durée de cinq ans à dater de la notification de l'arrêté.